



**centrimex**

**Guide destiné  
à l'exportation**

**des effets personnels**

**TRANSPORT MARITIME**

Nous vous informons que notre entreprise a obtenu la certification **OEA (Opérateur Economique Agréé)** Simplifications Douanières, Sécurité et Sûreté.

Soucieux de toujours mieux vous servir, ce nouveau statut européen renforcera la qualité et la maîtrise de nos opérations de transport et/ou de dédouanement effectuées pour votre compte.

Afin de préparer votre expédition dans les meilleures conditions, nous devons vous rappeler les formalités administratives, douanières et réglementaires. A ce titre, vous trouverez ci-dessous, le guide destiné à l'exportation des effets personnels accompagné des formulaires à nous renvoyer complétés et signés.

Veuillez noter que ces informations sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement et la qualité de nos services.

#### PIECES A FOURNIR :

---

- Photocopie de la pièce d'identité ;
- Certificat de changement de résidence (se renseigner auprès de votre commune de résidence) dans le cas d'un déménagement de résidence principale ;
- Copie d'avis de mutation le cas échéant ;
- Inventaire détaillé et chiffré des objets de l'expédition (voir annexe jointe)  
Le document doit être impérativement daté et signé par l'expéditeur.
- Attestation des effets personnels (voir annexe jointe)
- Pneus usagés : attestation sur l'honneur (voir annexe jointe)
- Les réfrigérateurs et congélateurs : attestation sur l'honneur (voir annexe jointe)  
La législation interdit l'exportation de réfrigérateurs et congélateurs contenant certains gaz (CFC12, R12, R502, ...)
- Marchandises en cours d'usage : attestation sur l'honneur (voir annexe jointe)
- Mandat de représentation directe à compléter (voir annexe jointe)
- Pièces détachées : le fournisseur confirme par la remise d'un certificat de dépollution d'un organisme officiel que celles-ci ont bien été dépolluées.





**ATTENTION : les pneus usés, moteurs et pièces détachées usagés non dépollués, équipements électriques comme les téléviseurs contenant des tubes cathodiques, des équipements électriques en mauvais état ou hors d'usage, les réfrigérateurs et congélateurs contenant du gaz interdit appauvrissant la couche d'ozone, les vieux téléphones portables, etc...**

**Tous ces produits peuvent être considérés comme des déchets par l'administration des douanes et la DREAL, donc réputés prohibés à l'exportation et soumis à sanctions prévues aux articles du code pénal.**

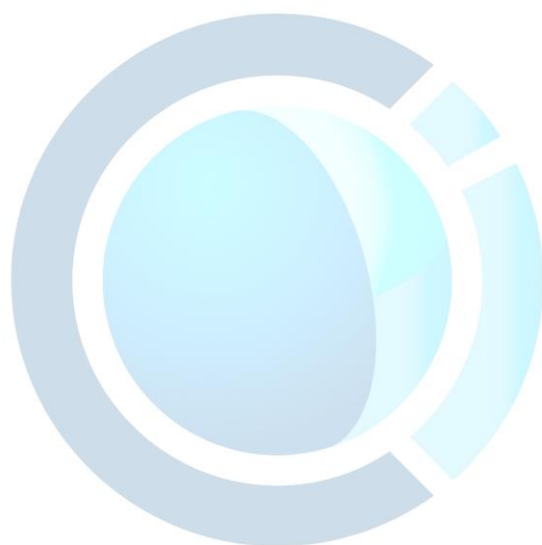
**Les contentieux, les amendes et la destruction des déchets seront à l'entière charge du client propriétaire.**

**TOUTES LES MARCHANDISES ET OBJETS EXPEDIES DOIVENT ETRE EN BON ETAT DE MARCHE ET CORRECTEMENT EMBALLES**

Vous trouverez ci-dessous la liste des marchandises interdites et autorisées à l'exportation.

<b>IL EST INTERDIT D'EXPORTER</b> 	<b>IL EST AUTORISE D'EXPORTER</b> 
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Matériel de guerre ou à double usage</li><li>✓ Tous types d'armes</li><li>✓ Substances explosives, hautement inflammables, chimiques ou toxiques représentant un risque pour la santé</li><li>✓ Marchandises ou objets prohibés (selon la réglementation française ou du pays de destination)</li><li>✓ Objets dont un des matériaux au moins est soumis à restriction par la convention de Washington / Bâle (Autorisations nécessaires pour l'ivoire, certains bois précieux, peaux d'animaux protégés...)</li><li>✓ Réfrigérateurs et congélateurs contenant des gaz toxiques (CFC/HCFC)</li><li>✓ Appareils électriques hors d'usage ou en mauvais état</li><li>✓ Pièces détachées contenant des gaz toxiques, Résidus d'huile ou déchets contenant de l'huile, Batterie usagée, vieilles pièces de voiture en mauvais état, polluées, inutilisables à leurs fins initiales</li><li>✓ Médicaments périmés</li><li>✓ Déchets ménagers</li><li>✓ Déchets inflammables et/ou dangereux</li><li>✓ Pneus usés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Des véhicules d'occasion</li><li>✓ Des pièces de véhicule d'occasion en bon état et bien vidangées</li><li>✓ Des pneus d'occasion (en bon état, épaisseur du profil supérieur à 1,6 mm)</li><li>✓ Des vêtements de seconde main triés</li><li>✓ Des appareils électriques et électroniques de seconde main en état de marche, en bon état et protégés par un emballage</li></ul>

# ANNEXES



centRImex

<b>Inventaire chiffré</b>
---------------------------

<b>EXPEDITEUR</b>	
NOM Prénom	
Numéro de téléphone	
Adresse complète	
CODE POSTAL- VILLE- PAYS	

<b>DESTINATAIRE</b>	
NOM Prénom	
Numéro de téléphone	
Adresse complète	
CODE POSTAL- VILLE- PAYS	

<u>NOMBRE DE COLIS</u>	<u>POIDS</u>	<u>VALEUR EN DOUANE (Précisez la devise)</u>	<u>DESIGNATION DES OBJETS OU MARCHANDISES (Précisez la matière)</u>
<b>TOTAL</b>			

Je déclare que les marchandises et objets énoncés ci-dessus sont en cours d'usage et ne sont soumis à aucune restriction ou interdiction tant dans le pays d'expédition que dans le pays de destination.

Fait à

Date

Signature

**ATTESTATION DES EFFETS PERSONNELS**

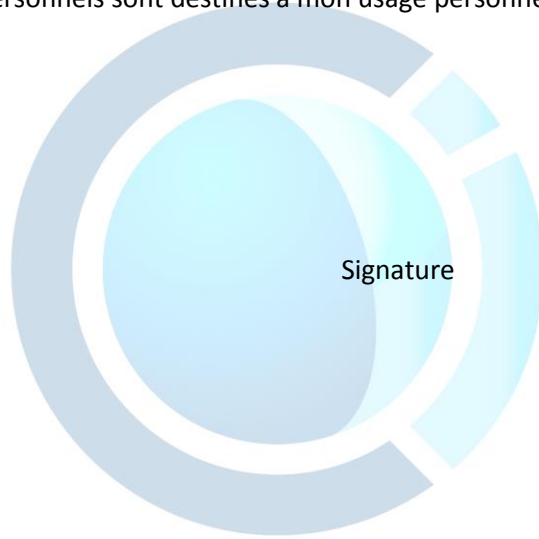
Je soussigné (Nom Prénom)..... déclare vouloir exporter mes effets personnels à (Nom de la ville et du Pays de destination)

.....

Je certifie que ces effets personnels sont destinés à mon usage personnel.

Fait à

Date



**centRImex**

**Attestation sur l'honneur - Pneus**

Je soussigné (e) (Nom Prénom) ..... demurant (adresse complète).....

.....atteste que les pneus sont au-dessus du témoin d'usure conformément à la législation Européenne, qu'ils sont en bon état et ne peuvent être considérés comme déchets :

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Date

Signature

**centrimex**

**Attestation sur l'honneur – Réfrigérateurs et Congélateurs**

Je soussigné (e) (Nom Prénom) ..... demurant (adresse complète).....  
.....atteste que les réfrigérateurs et / ou congélateurs ne contiennent pas de gaz à effet de serre (CFC et HCFC) interdits à l'export conformément à la législation Européenne, qu'ils sont en bon état et ne peuvent être considérés comme déchets.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Date

Signature



**CENTRImex**



**Attestation sur l'honneur – Marchandises en cours d'usage**

Je soussigné (e) (Nom et prénom) ..... demeurant  
(adresse complète).....  
.....atteste que toutes les marchandises en cours  
d'usage ne sont pas prohibées à l'exportation, sont en bon état d'usage et d'usure, sont dépolluées,  
sont conditionnées selon les normes du transport maritime, et par conséquent ne peuvent pas être  
considérées comme déchets.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Date

Signature



**CENTRImex**

## MANDAT DE REPRESENTATION EN DOUANE DIRECTE

Je soussigné (e) (Nom et prénom)..... (Mandant)

Donne pouvoir à la Société ..... (Mandataire)

Agréée n° .....

Pour me représenter auprès de l'Administration des Douanes dans le cadre de la représentation directe conformément à l'article 5.2.1er alinéa du Code des Douanes Communautaire (Article 26 de la Loi de finances n° 97-1239 du 29 décembre 1997) en la personne de ses salariés habilités

- signer en mon nom et pour mon compte toutes déclarations de douane à l'importation et à l'exportation
- effectuer tous les actes y afférents
- présenter les documents et les marchandises et effectuer les visites de douane
- me représenter auprès des autres Administrations ou tout organisme intéressé pour la réalisation des opérations confiées (sanitaire, phytosanitaire, vétérinaire, accises)
- exécuter les opérations sous régimes économiques (admission temporaire, exportation temporaire, perfectionnement actif, perfectionnement passif, procédures simplifiées, etc ...)
- autoriser l'utilisation de :
  - mes crédits en douane (1) et/ou - des crédits en douane du mandataire (1) aux fins de réalisation des opérations ci-dessus
- régler en mon nom le montant des droits et taxes afférents aux déclarations de douane et actes visés ci-dessus
- recevoir tout remboursement, en donner acquit et retirer tout certificat et en donner reçu

Le mandant accepte l'applicabilité des Conditions Générales de Vente de La Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France TLF du 1er janvier 2013. Le mandataire se réserve en tout temps le droit de refuser un ordre d'accomplir des formalités définies par ce pouvoir.

Le présent mandat prend effet à compter du ..... et demeure valable jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception à effet immédiat.

(1) rayer les mentions inutiles si nécessaire

Signature